

Délibération du Conseil municipal

Séance du 23 septembre 2025

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à VIGNER Jean-Philippe
LECACHEUR Julien	à PAVILLON Jean-Paul
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

| GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

| MINETTO Jacques et RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 17 septembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 24 septembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2309-09 | Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SièML) – Approbation d'un projet de modifications statutaires

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-5-1, L. 5211-20, L 5212-16, L 5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 modifiant en dernier lieu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SièML),

Vu la délibération du 24 juin 2025 du comité syndical adoptant les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SièML) et le projet de modification statutaire qui s'y rapporte,

Considérant que la proposition de réforme statutaire s'inscrit dans la continuité des précédentes

modifications statutaires, sans changements profonds, qu'elle tend simplement à rénover l'architecture des statuts actuels en vue, d'une part, de maintenir la trajectoire prise par le Syndicat ces dernières années pour diversifier ses activités au service des collectivités du département, d'autre part de conforter les principes de gouvernance territorialisée du Syndicat,

Considérant qu'il y a lieu, préalablement à la validation des nouveaux statuts par arrêté préfectoral, que les assemblées délibérantes des communes et groupements de communes membres du syndicat se prononcent sur le sujet,

Vu l'avis de la commission Ressources du 16 septembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les modifications statutaires telles qu'exposées dans le projet proposé par le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire et annexé à la présente délibération,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

R. DESOEUVRE ne prend pas part au vote

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29
<u>Délibération adoptée à la majorité</u>			

**Le maire,
Jean-Paul PAVILLON**

